

MAIRIE DE SARGÉ SUR BRAYE

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme

Extrait du registre des arrêtés
Arrêté N°0024/2019

Objet : Fermeture du cimetière dans le cadre des exhumations administratives

Le Maire de la Commune de Sargé sur Braye,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'arrêté portant règlement intérieur du cimetière,

ARRÊTE

Article 1 : Le cimetière communal de SARGE-sur-BRAYE est exceptionnellement fermé le 13 mai 2019 jusqu'au 15 juin 2019 inclus de 9 h à 17 h à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés, en raison des travaux d'exhumations administratives s'inscrivant dans le cadre de la reprise de concessions effectuée pour le compte de la commune.

Article 2 : Les pompes funèbres GOUZENES sises à RUILLE SUR LOIR sont chargées des travaux et sont habilitées à cet effet à intervenir au cimetière communal aux dates et heures précitées sous réserve de respecter leurs obligations légales et réglementaires.

Article 3 : Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent arrêté et informe que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Pompes Funèbres GOUZENES
- Les services de Gendarmerie

Cet arrêté sera affiché à la mairie de Sargé sur Braye

Fait à Sargé sur Braye, le 9 mai 2019

Le Maire,

Jean LÉGER

The image shows a blue ink signature of Jean Léger over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE de SARGÉ-SUR-BRAYE' at the top and 'LOIR ET CHER' at the bottom, with a central emblem featuring a figure on horseback.